



Casier judiciaire n°2 emploi dans une école en cae

Par **CHIPOUNOU03**, le **04/09/2009** à **19:29**

Bonjour,

je viens d'être embauché au 1er septembre en Contrat d'Accompagnement a l'emploi. Vont ils me demander le casier judiciaire N°2 parce que j'ai une infraction : abus de confiance ?Merci de vore réponse j 'ai très peur de louper ce poste à cause de cette infraction